



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

RÉUNION CONJOINTE

**Cent vingt-neuvième session du Comité du Programme et
cent quatre-vingt-troisième session du Comité financier**

9 novembre 2020

Informations actualisées sur le Programme de coopération technique

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M^{me} Beth Bechdol
Directrice générale adjointe
Tél.: +39 06 570 51800
Courriel: DDG-Bechdol@fao.org

Les documents relatifs à la session peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.

INDICATIONS QUE LES PARTICIPANTS À LA RÉUNION CONJOINTE SONT INVITÉS
À DONNER

- Les participants à la Réunion conjointe sont invités à donner des indications sur le Programme de coopération technique (PCT) en ce qui concerne l'état d'avancement de la mise en œuvre, la communication des résultats et l'allocation des ressources.

Projet d'avis

Les participants à la Réunion conjointe:

- **se sont félicités des mesures prises pour rendre compte des produits et résultantes du PCT et pour veiller à l'utilisation en totalité des ressources du Programme dans le contexte de la crise liée à la covid-19;**
- **ont encouragé l'Organisation à poursuivre ses efforts visant à repenser le PCT dans le cadre des suites données à l'évaluation et à la vérification des comptes du Programme;**
- **ont pris note des critères de répartition des ressources utilisés par les bureaux régionaux.**

Informations actualisées sur le Programme de coopération technique

1. Dans le rapport de sa cent soixante-quatrième session (6-10 juillet 2020), le Conseil de la FAO a demandé que «des informations actualisées sur le Programme de coopération technique, notamment sur les critères d'allocation des ressources sur le terrain, soient présentées pour examen à la Réunion conjointe du Comité du Programme et du Comité financier, en novembre 2020» (CL 164/REP, paragraphe 13, alinéa m).
2. Comme indiqué dans le document CL 163/5 – Note d'information 1 – Programme de coopération technique (PCT), la Direction étudie de nouvelles façons de communiquer les informations relatives au PCT. Ces efforts ont notamment donné lieu à une modernisation de la [page web](#) du PCT, que nous invitons les Membres à consulter. Au moyen de cette page web, nous continuons de recueillir et de communiquer des informations sur les produits et résultantes du PCT, comme nous avons commencé à le faire en 2019 avec le rapport sur les activités du Programme. La page donne accès à des données mises à jour sur les résultats et l'état d'avancement de la mise en œuvre du PCT et permet de chercher et de consulter les rapports d'achèvement des projets. Elle comporte également un onglet «Coup d'œil» qui met en lumière certains projets et résultats dans des domaines d'activité précis. Nous continuerons d'enrichir cette page pour donner suite aux recommandations issues de l'évaluation et de la vérification des comptes du PCT.
3. Parallèlement à l'évaluation et à la vérification des comptes du PCT, l'Organisation a lancé des consultations internes afin de trouver des moyens de repenser le Programme. De nombreuses idées ont ainsi émergé, dans le droit fil des constatations et recommandations qui se sont dégagées de l'exercice d'évaluation et de vérification. Nous avons commencé à étudier: i) de nouvelles façons de simplifier et d'affiner nos méthodes de travail (politiques et procédures); ii) des stratégies novatrices, qui pourraient notamment prendre la forme de mécanismes visant à mettre à profit le PCT en tant que fonds à effet catalytique; iii) des améliorations qui pourraient être apportées à la communication et à la collaboration avec les parties prenantes internes et externes. Nous sommes donc prêts à donner immédiatement suite aux recommandations formulées dans le cadre de l'évaluation et de la vérification du PCT ainsi qu'aux indications reçues des Membres.
4. En ce qui concerne l'état d'avancement actuel de l'exécution du PCT, nous souhaitons nous référer à la section consacrée au Programme dans le document FC183/2 sur la situation financière de l'Organisation (annexe 1). Le taux de dépenses a légèrement reculé en raison d'un ralentissement des activités liées aux projets dans le contexte de la crise de la covid-19, mais, par rapport aux crédits ouverts pour 2018-2019 et 2020-2021, le niveau de dépenses reste dans une fourchette normale. Il est également prévu que les ajustements apportés aux modalités de mise en œuvre compte tenu de la covid-19, notamment le recours à des réunions en ligne et à des services d'appui à distance, entraînent des réductions de coûts. Nous ferons en sorte de réaffecter rapidement ces fonds disponibles (conformément aux critères du PCT), afin d'engager en temps utile l'intégralité des crédits ouverts.
5. L'évaluation du PCT aborde en détail les critères d'allocation des ressources sur le terrain. L'annexe 2 présente les constatations et analyses de l'équipe d'évaluation sur ce sujet.
6. Il convient de rappeler qu'en 2009, les organes directeurs ont approuvé la décentralisation du PCT, dont la gestion, auparavant effectuée par un seul bureau au Siège, a été transférée aux bureaux régionaux et sous-régionaux et aux bureaux de pays. La responsabilité des allocations au titre du PCT a été dévolue aux représentants régionaux et, à l'échelle nationale, aux représentants de la FAO (C2008/REP).
7. La répartition de l'enveloppe budgétaire consacrée aux projets du PCT, telle qu'approuvée par les organes directeurs, est la suivante:
 - a) 3 pour cent pour les projets interrégionaux;
 - b) 15 pour cent pour les projets d'aide d'urgence;
 - c) 82 pour cent pour les projets de développement.

8. Les organes directeurs n'ont pu parvenir à un accord quant aux critères à utiliser pour l'allocation de ressources aux pays. La Conférence de la FAO a donc décidé que la dotation budgétaire du PCT destinée aux projets nationaux, sous-régionaux et régionaux non liés à des situations d'urgence serait répartie comme suit entre les régions (à titre indicatif):

- a) Afrique: 40 pour cent;
- b) Asie et Pacifique: 24 pour cent;
- c) Europe et Asie centrale: 10 pour cent;
- d) Amérique Latine et Caraïbes: 18 pour cent;
- e) Proche-Orient et Afrique du Nord: 8 pour cent.

9. Les représentants régionaux sont invités à gérer l'allocation des ressources du PCT au niveau régional en prenant en compte les obligations institutionnelles suivantes:

- a) engager l'intégralité de l'allocation pendant l'exercice biennal au cours duquel elle a été approuvée;
- b) utiliser l'intégralité de la dotation budgétaire avant la fin de l'exercice biennal suivant l'exercice au cours duquel celle-ci a été approuvée;
- c) veiller, lors de l'allocation des ressources, à accorder une attention particulière aux pays à faible revenu et à déficit vivrier (PFRDV), aux pays les moins avancés (PMA), aux pays en développement sans littoral (PDSL) et aux petits États insulaires en développement (PEID);
- d) veiller à ce que les représentants de la FAO participent au processus de sélection des projets régionaux et sous-régionaux du PCT et à la définition des priorités.

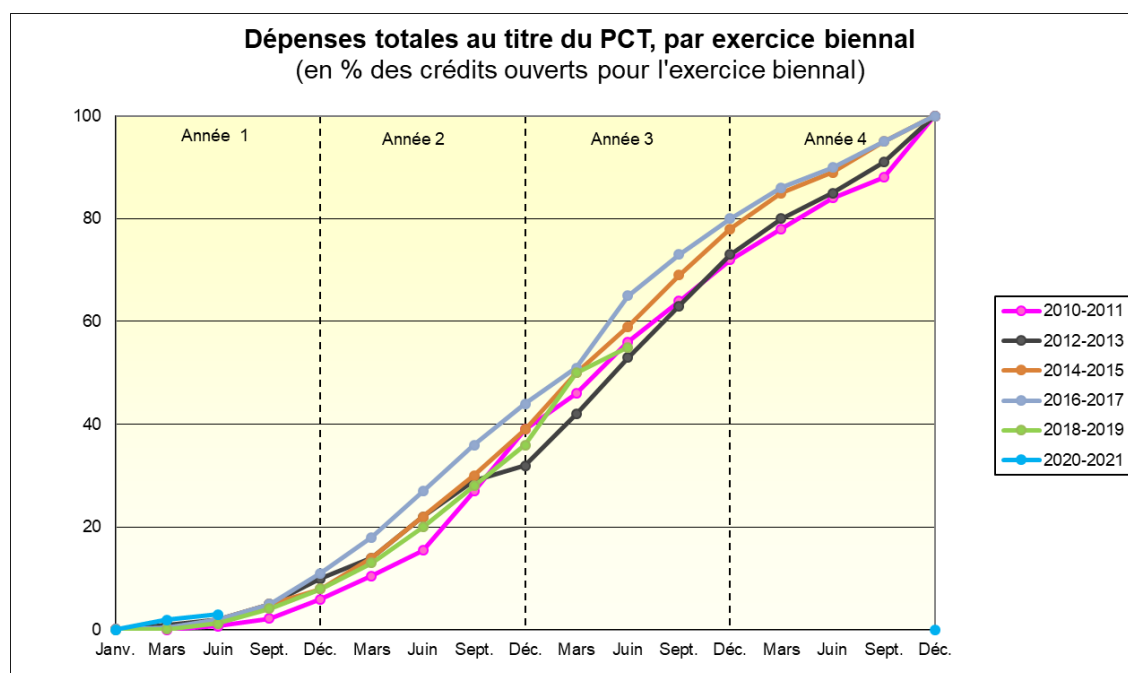
10. La gestion de l'allocation des ressources au niveau régional est étroitement contrôlée par l'unité chargée du PCT au Siège de la FAO et a fait l'objet de plusieurs vérifications externes depuis 2010. Bien qu'aucune lacune importante n'ait été relevée, les bureaux régionaux ont donné suite aux recommandations formulées.

Annexe 1: Section sur le PCT dans le document relatif à la situation financière de l'Organisation (FC 183/2)

Mise en œuvre du PCT

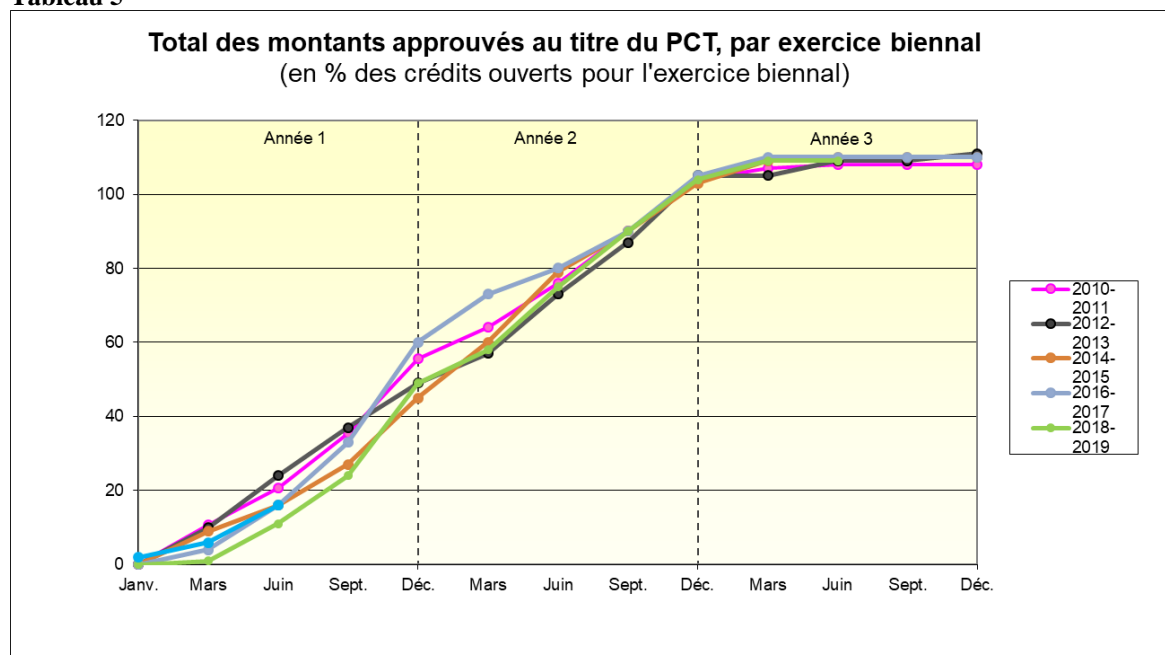
1. Les dépenses mensuelles moyennes cumulées au titre du PCT pour la période de six mois arrêtée au 30 juin 2020 s'élevaient à 4,8 millions d'USD. En comparaison, les dépenses mensuelles moyennes cumulées au titre du PCT pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2019 étaient de 5,1 millions d'USD.
2. Le taux de dépenses a légèrement reculé en raison d'un ralentissement des activités liées aux projets dû à la crise de la covid-19, comme l'indique le tableau 4, mais, par rapport aux crédits ouverts pour 2018-2019 et 2020-2021, le niveau de dépenses reste dans une fourchette normale par rapport aux précédents exercices biennaux. Les dépenses imputées sur les crédits ouverts pour 2020-2021 sont en fait plus importantes que d'habitude, car une grande partie des approbations imputées sur ces crédits ouverts début 2020 concernaient des projets d'assistance d'urgence. Ces projets ont en général des composantes d'achat importantes et sont exécutés rapidement.
3. Il est également prévu que les ajustements apportés aux modalités de mise en œuvre compte tenu de la covid-19, notamment le recours à des réunions en ligne et à des services d'appui à distance, entraînent des réductions de coûts. Nous ferons en sorte de reprogrammer rapidement ces fonds disponibles (conformément aux critères du PCT), afin d'engager en temps utile l'intégralité des crédits ouverts.

Tableau 4



4. Comme le montre le tableau 5, les approbations du PCT sont également restées dans leur fourchette habituelle par rapport aux exercices biennaux précédents, malgré les difficultés opérationnelles liées aux mesures de confinement prises dans de nombreux pays. Les demandes d'assistance pour lutter contre la crise de la covid-19 et répondre à l'urgence liée à la recrudescence de criquets pèlerins ont reçu une réponse en temps utile.

Tableau 5



5. Au 30 juin 2020, des projets dont la valeur totale était de 149,7 millions d'USD avaient été approuvés au titre de l'ouverture de crédits nette de 135,8 millions d'USD pour 2018-2019. Le dépassement de 9,2 pour cent vise à garantir l'utilisation intégrale des crédits ouverts d'ici au 31 décembre 2021, sachant que le taux moyen des dépenses liées aux projets du PCT est inférieur à 100 pour cent des budgets approuvés.

6. Au 30 juin 2020, des projets dont la valeur totale était de 24,8 millions d'USD avaient été approuvés sur l'ouverture de crédits nette pour 2020-2021, qui s'élève à 135,8 millions d'USD. Il est prévu d'atteindre un taux d'approbation d'au moins 50 pour cent d'ici la fin de l'année 2020 et une programmation complète des crédits ouverts d'ici la fin de l'année 2021.

Les tableaux 6 et 7 présentent les données sur l'approbation ventilées par région, en juin 2020. Le taux d'approbation pour la région Afrique était faible pendant les six premiers mois, mais le taux d'approbation d'au moins 50 pour cent prévu d'ici la fin de 2020 devrait régler ce problème.

Tableau 6: Approbations du PCT imputées sur les crédits ouverts pour 2020-2021 (juin 2020)

Région	Allocation	Approbation		Appr/Alloc
Aide au développement				
Afrique	44 280 717	2 438 000	▼	5,5%
Asie	27 162 765	4 203 000	▼	15,5%
Europe	11 070 179	2 026 000	▼	18,3%
Interrégional	4 050 066	1 000 000	▼	24,7%
Amérique latine	19 926 323	3 070 000	▼	15,4%
Proche-Orient	9 058 611	2 552 000	▼	28,2%
Sous-total	115 548 661	15 289 000		13,2%
Aide d'urgence				
Afrique		3 900 000		
Asie		2 900 000		
Europe		250 000		
Interrégional		0		
Amérique latine		1 300 000		
Proche-Orient		1 200 000		
Sous-total	20 250 328	9 550 000	▼	47,2%
Total général	135 798 989	24 839 000	▼	18,3%

Tableau 7: Approbations du PCT imputées sur les crédits ouverts pour 2018-2019 (juin 2020)

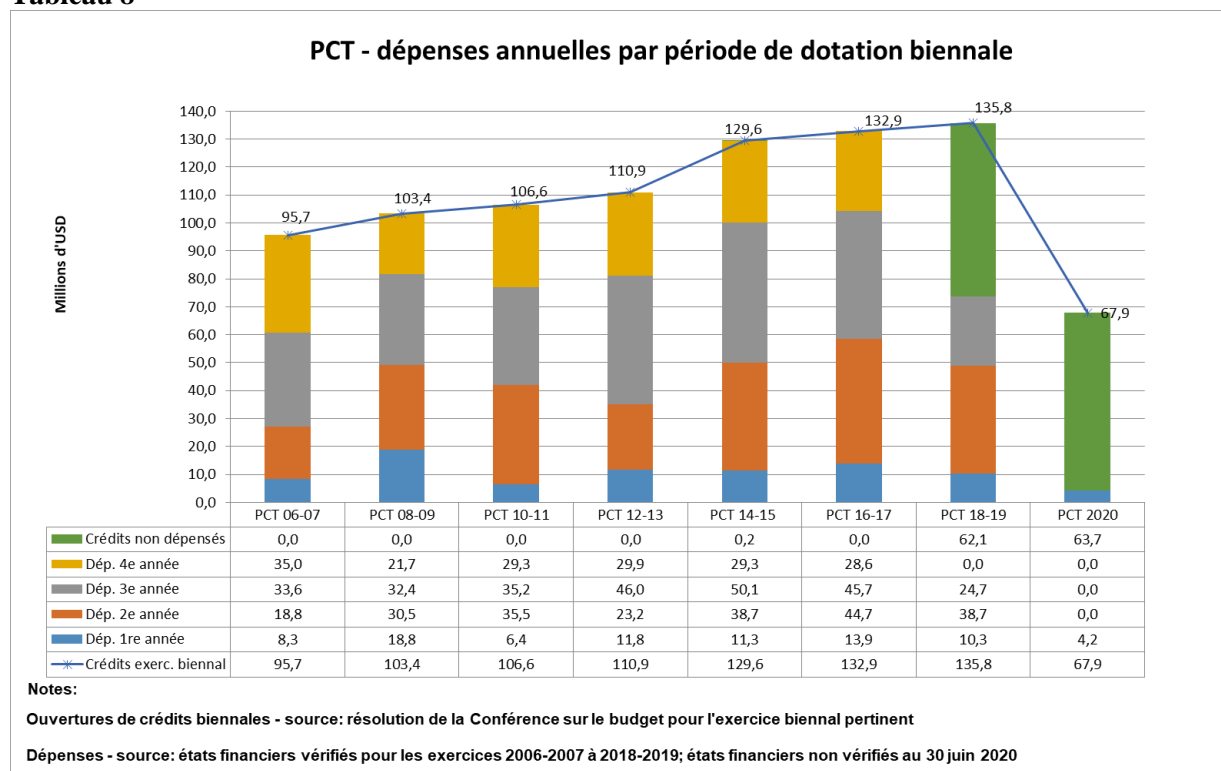
Région	Allocation	Approbation		Appr/Alloc
Aide au développement				
Afrique	44 286 228	48 479 014	✓	109,5%
Asie	27 171 737	29 226 813	✓	107,6%
Europe	11 071 557	11 973 886	✓	108,2%
Interrégional	3 471 917	3 672 000	✓	105,8%
Amérique latine	19 928 803	21 951 841	✓	110,2%
Proche-Orient	9 057 246	10 289 121	✓	113,6%
Sous-total	114 987 488	125 592 675		109,2%
Aide d'urgence				
Afrique		11 145 000		
Asie		4 298 460		
Europe		500 000		
Interrégional		0		
Amérique latine		4 150 000		
Proche-Orient		2 650 540		
Sous-total	20 831 501	22 744 000	✓	109,2%
Total général	135 818 989	148 336 675	✓	109,2%

7. L'article 4.3 du Règlement financier de l'Organisation indique que «les crédits votés par la Conférence pour le Programme de coopération technique ainsi que tous fonds transférés au Programme de coopération technique au titre de l'article 4.5 b) du Règlement financier couvriront les dépenses pendant l'exercice financier suivant celui au cours duquel lesdits fonds ont été votés ou transférés». Cela signifie que les crédits ouverts au titre du PCT peuvent être dépensés pour les projets du PCT au cours de la période de quatre ans à compter de la première année de l'exercice biennal pour lequel ils sont approuvés.

8. Au 30 juin 2020, les crédits non dépensés de l'exercice 2018-2019 et de la première année de l'exercice 2020-2021 s'élevaient à 125,8 millions d'USD (contre 106,1 millions d'USD au 30 juin 2018), dont 62,1 millions d'USD pour les crédits ouverts en 2018-2019 et 63,7 millions d'USD pour ceux ouverts en 2020.

9. Le tableau 8 présente les dépenses et les crédits disponibles au titre du PCT pour chaque exercice depuis la période 2006-2007.

Tableau 8



Annexe 2: Évaluation du PCT: section sur l'allocation des ressources par les bureaux régionaux

3.2 Question 2: Avec quel degré d'efficacité les fonds sont-ils alloués et distribués aux pays? Quels sont les critères utilisés?

68. L'approbation et la gestion des projets du PCT ont été décentralisées en janvier 2010, sauf pour les projets d'urgence et les projets interrégionaux¹. Conformément à la décision du Conseil, 15 pour cent et 3 pour cent des crédits ouverts au titre du PCT ont été respectivement réservés, à titre indicatif, à l'approbation des projets d'urgence et des projets interrégionaux, sous la responsabilité du Sous-Directeur général chargé du Département de la coopération technique. Depuis 2018, les interventions d'urgence relevant du PCT ont été déléguées au Bureau des urgences et de la résilience. Le reste des crédits ouverts au titre du PCT (82 pour cent) est alloué sous l'autorité des sous-directeurs généraux/représentants régionaux².
69. Conformément à ce qui a été décidé par la Conférence de la FAO, les crédits ouverts pour les régions sont réservés, à titre indicatif, à des projets de développement pour l'Afrique (40 pour cent), l'Asie et le Pacifique (24 pour cent), l'Amérique latine et les Caraïbes (18 pour cent), l'Europe et l'Asie centrale (10 pour cent) et le Proche-Orient et l'Afrique du Nord (8 pour cent), sous la responsabilité des représentants régionaux³. En matière de gestion de l'enveloppe budgétaire du PCT, il convient de respecter les principes de décentralisation et de subsidiarité.

Constatation 7. Depuis l'exercice biennal 2018-2019, toutes les régions disposent de critères bien définis régissant l'allocation des fonds du PCT à leurs pays respectifs. Les critères et les raisons justifiant les décisions prises peuvent varier d'une région à une autre. À l'exception de l'Europe, toutes les régions ont créé un fonds spécial afin d'encourager les projets ayant un effet catalytique ou favorisant la mobilisation de ressources.

70. Les sous-directeurs généraux/représentants régionaux allouent les ressources régionales du PCT aux projets nationaux, sous-régionaux et régionaux, en tenant compte des avis des fonctionnaires chargés du PCT et/ou des hauts fonctionnaires présents dans la région. Il a été noté que, pendant l'exercice biennal 2012-2013, et ce dans toutes les régions, le processus d'allocation des ressources n'était pas aussi élaboré et systématique qu'il l'est maintenant. D'après un examen de la correspondance et des tableaux relatifs aux allocations et à la suite de discussions avec les parties prenantes, il apparaît que toutes les régions disposaient de critères bien définis en matière d'allocation de ressources aux pays pour l'exercice 2018-2019 et qu'elles les ont maintenus pour 2020-2021, en apportant quelques améliorations. Si le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique, le Bureau régional pour l'Afrique et le Bureau régional pour l'Europe et l'Asie centrale ont des critères établis depuis 2012-2013, le Bureau régional pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord et le Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes⁴ appliquent des critères affinés depuis 2018-2019. Le processus d'allocation se déroule en deux étapes: a) l'allocation aux divers bureaux décentralisés et, le cas échéant, à des fins spéciales ou prioritaires; b) l'allocation aux pays (voir les paragraphes 74 et 75 pour plus d'informations). Les deux étapes peuvent se dérouler simultanément. Le tableau 5 présente les allocations de ressources aux bureaux décentralisés de chaque région pendant l'exercice biennal 2018-2019.

¹ En application de l'action 3.22 du Plan d'action immédiate (PAI).

² Décision de la Conférence tenue en 2008.

³ C 2011/3 – Plan à moyen terme 2010-2013 (révisé) et Programme de travail et budget 2012-2013, p. 195.

⁴ Avant 2018-2019, le Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes utilisait comme critères le revenu par habitant et le statut de pays bénéficiant d'une attention particulière. Les critères sont maintenant plus «mathématiques».

Tableau 1. Allocation des ressources du PCT dans chaque région

Afrique	Asie et Pacifique	Europe et Asie centrale	Amérique latine et Caraïbes	Proche-Orient
Pays: 79 %	Pays: 80%	Pays: 80%	Pays: 37%	Pays: 69%
Projets sous-régionaux: 9 %	Projets sous-régionaux†: 2 %	Projets sous-régionaux†: 5%	Projets nationaux à effet catalytique: 40 %	Projets régionaux et sous-régionaux: 12 %
Projets régionaux: 3 %	Projets régionaux: 12%	Projets régionaux: 15%	Projets sous-régionaux: 9 %	Projets porteurs de transformation/à effet catalytique: 12 %
Problèmes émergents: 5 %	Réserve stratégique: 4 %		Projets régionaux: 5%	Provisions pour imprévus: 8 %
Fonds d'amorçage aux fins de la mobilisation de ressources: 3 %	Divers: 1 %		Projets régionaux à effet catalytique + réserve: 9 %	

† Voir le paragraphe 72 ci-après.

Source: entretiens et documents internes.

71. Environ 70 à 80 pour cent des fonds alloués à une région sont affectés aux pays (tableau 5). À l'exception de l'Europe et de l'Asie centrale, toutes les régions ont consacré une partie des fonds à la mobilisation de ressources, à l'établissement d'une réserve stratégique ou à des projets porteurs de transformation/à effet catalytique. Il a été observé que c'était la première fois qu'une telle initiative était prise dans le cadre du processus d'allocation afin d'encourager des projets plus à même de jouer un rôle de catalyseur. À l'exception de l'Afrique (3 pour cent)⁵, toutes les régions ont alloué entre 12 et 15 pour cent des fonds à des projets régionaux.
72. La région Afrique et la région Amérique latine et Caraïbes ont respectivement quatre et trois bureaux sous-régionaux, et 9 pour cent des fonds dans ces régions sont affectés à des projets sous-régionaux. Alors que l'Afrique a alloué un montant égal à chacun de ses quatre bureaux sous-régionaux (1 million d'USD chacun), dans la région Amérique latine et Caraïbes, le bureau sous-régional chargé des Caraïbes a reçu un montant légèrement supérieur (0,75 million d'USD) à celui octroyé aux deux autres bureaux (0,5 million d'USD chacun). Au Proche-Orient, il n'y a pas de montant fixe alloué aux bureaux sous-régionaux. En Europe, bien qu'une distinction soit faite à titre indicatif au moment de la planification, les fonds demeurent rattachés à l'enveloppe régionale. Dans la région Asie et Pacifique, le Représentant de la FAO pour 14 pays du Pacifique et le Coordonnateur sous-régional étant la même personne, l'allocation destinée à ces 14 pays et au bureau sous-régional (qui représente 23 pour cent des crédits ouverts au titre du PCT allant à la région)⁶ est confiée au Coordonnateur sous-régional afin qu'il ait toute la latitude pour prendre les décisions appropriées et affecter les fonds à des projets nationaux, plurinationaux ou sous-régionaux, au vu de la situation particulière du Pacifique. Tous les pays insulaires du Pacifique sont classés dans la catégorie des PEID.

⁵ Le Bureau régional pour l'Afrique ayant quatre bureaux sous-régionaux, une part considérable des fonds leur a été allouée.

⁶ L'allocation au Bureau sous-régional pour les Îles du Pacifique s'élève à 0,6 million d'USD et les pays de la sous-région se voient accorder 0,3 ou 0,4 million d'USD, à l'exception de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, qui a reçu 1,0 million d'USD (conformément aux informations communiquées à ce sujet pour 2018-2019).

73. Chaque région a ses propres critères d'allocation, en plus de certains critères similaires en ce qui concerne les allocations aux pays. Bien que le fonctionnaire chargé du PCT ait recours à ces critères pour établir une allocation indicative, le chiffre définitif est ajusté en fonction des discussions avec les hauts responsables et/ou le Sous-Directeur général/Représentant régional. Le tableau 6 montre les critères appliqués par les régions pour 2018-2019 et les fourchettes des montants alloués aux pays.

Tableau 2. Critères d'allocation de ressources aux pays

Afrique	Asie et Pacifique	Europe et Asie centrale	Amérique latine et Caraïbes	Proche-Orient
<p>Performance passée</p> <p>Pays bénéficiant d'une «attention particulière»</p> <p>Pays ayant des problèmes urgents et humanitaires</p> <p>Utilisation du fonds spécial aux fins de la mobilisation de ressources</p>	<p>Allocation minimum égale pour tous les pays (300 000 USD) +</p> <p>Pays bénéficiant d'une «attention particulière» ou grand pays</p> <p>Pourcentage de la population souffrant de sous-alimentation</p> <p>Nombre de personnes souffrant de sous-alimentation</p> <p>Autres éléments pris en compte:</p> <ul style="list-style-type: none"> - niveau de revenu - disponibilité du financement fourni par les donateurs - situation humanitaire - taille de la population rurale - absence de demandes 	<p>Montant plancher pour les projets financés par le Fonds du PCT (entre 150 000 et 200 000 USD)</p> <p>Pays bénéficiant d'une «attention particulière»</p> <ul style="list-style-type: none"> - PFRDV - PDSL à revenu intermédiaire de la tranche inférieure - PDSL à revenu intermédiaire de la tranche supérieure <p>Pays intermédiaires:</p> <ul style="list-style-type: none"> - à revenu intermédiaire de la tranche inférieure - à revenu intermédiaire de la tranche supérieure 	<p>Allocation de base différenciée pour 5 catégories de pays:</p> <ul style="list-style-type: none"> - pays à faible revenu - pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure - PEID à revenu intermédiaire de la tranche supérieure et autres pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure dont le revenu par habitant ne dépasse pas 8 186 USD - PEID à revenu élevé et tous les autres pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure - pays à revenu élevé hors PEID (non admissibles) <p>Le reste des fonds est distribué dans l'ordre de réception des demandes.</p>	<p>Allocation de base identique pour tous les pays (400 000 USD) +</p> <p>Pays fortement peuplé (plus de 40 millions d'habitants)</p> <p>Pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure</p> <p>Manque de ressources provenant de donateurs (moins de 5 millions d'USD pour les projets nationaux)</p> <p>Un montant fixe est déduit pour tous les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure.</p>
L'allocation par pays allait de 400 000 à 986 076 USD.	L'allocation par pays allait de 300 000 à 1 200 000 USD.	L'allocation par pays allait de 450 000 à 800 000 USD (et pouvait doubler).	L'allocation de base par pays allait de 100 000 à 700 000 USD (et pouvait doubler).	L'allocation par pays allait de 400 000 à 900 000 USD.
Allocation moyenne: 748 250 USD	Allocation moyenne: 657 576 USD (380 000 USD pour les pays du Pacifique)	Allocation moyenne: 585 588 USD	Allocation moyenne de base: 238 710 USD (pouvant doubler)	Allocation moyenne: 553 846 USD

Source: entretiens et documents internes.

74. À l'exception de l'Afrique, toutes les régions ont alloué un montant plancher à tous les pays, et ce montant a ensuite été majoré en fonction d'autres critères. En moyenne, pendant l'exercice 2018-2019, l'allocation des ressources du PCT par pays était supérieure dans la région Afrique. En Europe et en Asie centrale, les pays ont reçu un montant plancher pour un projet financé par le Fonds du PCT, auquel s'est ajouté un montant pour un ou deux projets du PCT (entre 300 000 et 350 000 USD par projet), selon les critères. Les pays ont la possibilité de répartir librement le montant octroyé entre des projets financés au titre du Fonds et des projets du PCT. En Amérique latine et dans les Caraïbes, les pays sont encouragés à être compétitifs et peuvent voir doubler le montant plancher qui leur est alloué s'ils proposent des projets à effet catalytique⁷. Même si le montant moyen pouvait être multiplié par deux, les allocations aux pays de cette région étaient les plus basses, toutes régions confondues⁸. En moyenne, les pays du Pacifique (essentiellement des PEID à revenu intermédiaire de la tranche supérieure) ont reçu une allocation relativement faible, qui n'était que légèrement supérieure à celle des pays des Caraïbes⁹ (principalement des PEID à revenu intermédiaire de la tranche supérieure et à revenu élevé).
75. Bien que l'équipe d'évaluation ait examiné les communications adressées aux pays à propos des allocations¹⁰, l'enquête menée auprès des représentants de la FAO a révélé que seulement 55 pour cent d'entre eux connaissaient la procédure et les critères régissant les allocations de crédits du PCT aux pays. Ce chiffre était élevé parmi les pays de l'Amérique latine et des Caraïbes (76 pour cent) et d'Europe et d'Asie centrale (100 pour cent) mais, dans les autres régions, il oscillait entre 42 et 46 pour cent. Entre 84 et 88 pour cent de ceux qui connaissaient le processus, toutes régions confondues, ont indiqué que la procédure d'allocation à un pays était relativement transparente ou très transparente. Les discussions avec les 43 bureaux de pays ont donné lieu à des constatations similaires.

Constatation 8. Les pays sont globalement satisfaits de la procédure d'allocation mise en place après la décentralisation et des montants reçus. Ils ont également accès aux fonds inutilisés qui sont redistribués.

76. De manière générale, les représentants de la FAO et leurs assistants ont indiqué, lors des entretiens, qu'ils étaient satisfaits des allocations de crédits du PCT à leur pays d'affectation (bien que beaucoup auraient aimé recevoir un montant plus élevé). Si les conclusions des enquêtes menées vont dans le même sens, elles ont apporté des nuances à ces propos. Dans les régions Asie et Pacifique, Proche-Orient et Europe et Asie centrale, 88 à 92 pour cent des personnes interrogées ont dit être au moins plutôt satisfaites, contre 76 pour cent en Afrique et 70 pour cent en Amérique latine et dans les Caraïbes. La part de personnes interrogées indiquant qu'elles n'étaient pas satisfaites était plus élevée en Afrique (24 pour cent) et en Amérique latine et dans les Caraïbes (30 pour cent) que dans les trois autres régions (figure 10). Les participants dans les pays à revenu élevé (60 pour cent) et les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure (29 pour cent) avaient plus tendance à ne pas être satisfaits de l'allocation biennale de crédits du PCT que ceux dans les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (8 pour cent) et les pays à faible revenu (18 pour cent).

⁷ En 2020-2021, il s'agissait de projets programmatiques.

⁸ Cette situation tient en grande partie au fait qu'un plus petit montant a été affecté à un certain nombre de pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure et de PEID à revenu élevé.

⁹ Y compris Haïti (allocation indicative: 700 000 USD), qui est le seul pays à faible revenu des Caraïbes.

¹⁰ Dans certaines régions, il ne s'agissait pas seulement des communications sur les critères, mais aussi sur les montants alloués à d'autres pays de la région.

Figure 1. Niveau de satisfaction par rapport aux crédits du PCT alloués aux pays pour l'exercice biennal



Source: enquête auprès des représentants de la FAO – évaluation du PCT (2020)

77. Dans l'ensemble, les représentants de la FAO étaient d'avis que les allocations aux pays gagnaient en cohérence et en certitude à chaque exercice biennal depuis la décentralisation, ce qui contribuait à faciliter la planification et les discussions dans les pays et la collaboration des représentants avec les autorités publiques. Globalement, ils étaient satisfaits de la limite maximale de 0,5 million d'USD imposée par projet du PCT (voir le paragraphe 97 sur l'envergure des projets). Certains membres du personnel de la FAO ont même fait remarquer que l'augmentation de la limite découragerait le recours à des projets à effet catalytique ou à effet de levier et favoriserait l'exécution de projets indépendants ou l'achat de matériel.
78. Par ailleurs, nombre de représentants de la FAO ont dit ne pas avoir de fonds inutilisés à la fin de l'exercice biennal, mais ont mentionné qu'ils avaient pu puiser dans des fonds supplémentaires mis à disposition par leurs bureaux régionaux respectifs. En effet, dans le cadre de l'enquête auprès des représentants, 74 pour cent ont indiqué qu'il ne leur restait pas de fonds inutilisés, tandis que 69 pour cent ont dit avoir pu obtenir des ressources supplémentaires. À cet égard, les bureaux de pays ont suggéré qu'il serait préférable que les bureaux régionaux puissent réaffecter les fonds inutilisés plus tôt dans l'exercice biennal, et non à la fin de celui-ci¹¹.

¹¹ Environ 8 à 10 pour cent des fonds sont approuvés dans le cadre d'un dépassement autorisé de l'enveloppe budgétaire.